

Mai 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

Luanda (Angola), 3-7 mai 2010

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION (2008-2009)

Table des matières

- I. INTRODUCTION
- II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
- III. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2008-2009, ACTIVITÉS RÉALISÉES ET EN COURS
 - a. *Gestion de l'environnement et des ressources naturelles*
 - b. *Sécurité alimentaire, échanges de connaissances et communication*
 - c. *Production végétale et protection des plantes*
 - d. *Alimentation et nutrition*
 - e. *Pêches et aquaculture*
 - f. *Forêts*
 - g. *Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires*
 - h. *Production et santé animales*
- IV. ORIENTATION FUTURE DU PROGRAMME COMPTE TENU DES QUESTIONS PRIORITAIRES POUR L'AFRIQUE

I. INTRODUCTION

Les pays présents au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 s'étaient engagés à réduire de moitié la faim et la sous-alimentation dans le monde d'ici à 2015, un objectif réaffirmé par le Sommet du millénaire de 2000. Presque 14 ans après, le nombre des personnes sous-alimentées demeure élevé à l'échelle planétaire et la FAO estime qu'il faudrait, pour atteindre d'ici à 2015 l'objectif du Sommet dans les pays en développement, réduire le nombre de personnes sous-alimentées de 31 millions par an. L'Afrique, qui compte 265 millions de personnes sous-alimentées, devrait donc redoubler d'efforts pour accélérer le développement, réduire la pauvreté et encourager la croissance agricole. La vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en juin 2008, a mis en exergue les actions qui doivent être engagées pour améliorer la productivité agricole et réduire la pauvreté dans la région. Il s'agit, en particulier, de promouvoir la gestion de l'eau pour l'agriculture et d'aider les pays à surmonter leurs difficultés commerciales et à investir davantage dans la production et la productivité agricoles en Afrique.

Ce document donne une vue d'ensemble des principales activités entreprises par la FAO au bénéfice de la région Afrique durant l'exercice biennal 2008-2009. Celles qui répondent directement aux recommandations de la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique sont présentées en premier.

II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

La vingt-cinquième Conférence régionale a formulé les recommandations suivantes à l'attention de la FAO:

- il conviendrait d'adopter une approche intégrée de la gestion de l'eau,
- la FAO devrait aider les pays de la région à surmonter leurs difficultés commerciales et à investir davantage dans la production et la productivité agricoles,
- il faudrait intensifier les échanges d'information sur la production et les activités postérieures à la récolte dans les différentes sous-régions africaines, afin d'assurer, grâce au commerce régional, une meilleure utilisation des excédents en fonction des besoins nationaux,
- les résolutions et recommandations de la Conférence devraient faire l'objet d'une déclaration de synthèse qui serait présentée à l'Union africaine et au G8 par le Président de la Conférence, avec l'appui de la FAO et de ses États Membres.

Les mesures prises en réponse sont résumées ci-après.

Encourager une meilleure gestion de l'eau en agriculture

La FAO, en sa qualité de président du mécanisme de coordination ONU-Eau et en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA), le Conseil africain des ministres de l'eau, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a organisé en décembre 2008 à Syrte (Libye) une conférence ministérielle sur « L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique ». Les travaux ont porté sur les liens entre l'eau en agriculture et la production d'énergie, et souligné la nécessité de renforcer les investissements en la matière. L'un des objectifs était de promouvoir des programmes d'investissement dans ces deux secteurs. Ces programmes devraient se fonder sur des mesures concrètes dont le coût financier, la faisabilité et la mise en œuvre seraient évalués. Il conviendrait à ce titre d'examiner les projets prévus et en cours dans l'ensemble des pays africains et d'estimer les besoins d'investissement par pays, sous-régions et dans tout le continent. Un portefeuille détaillé d'investissements, estimé à 64 milliards d'USD, a pu être préparé pour la gestion des ressources hydriques et le développement de l'agriculture et de l'énergie en Afrique.

En outre, cinq ateliers régionaux se sont tenus en collaboration avec les organisations économiques régionales de l'Afrique (SADC, IGAD, CEEAC, CEDEAO, UEMOA) en vue de définir, aux niveaux national et régional, des investissements hydriques prioritaires destinés à améliorer la production agricole et énergétique. À la suite de la Conférence, plusieurs pays (Zambie, Kenya et Égypte) ont commencé à rédiger des documents stratégiques sur les investissements nationaux.

La FAO a également publié en collaboration avec le FIDA un document intitulé *Water and the rural poor: interventions for improving livelihoods in SSA*, qui aidera les responsables à décider de manière éclairée comment et où investir pour soutenir les moyens d'existence ruraux en Afrique subsaharienne. Cette publication a été présentée pour la première fois à la seizième session de la Commission du développement durable à New York en mai 2008.

Adopter une approche intégrée de la gestion de l'eau

La FAO a apporté son appui à l'Initiative du Bassin du Nil, à la Commission du Bassin du Lac Tchad et aux mesures prises en faveur du bassin versant de l'Okavango en vue de favoriser l'adoption d'une approche intégrée, en particulier par le biais:

- a. du projet « Produits d'information pour la prise de décisions concernant la politique de l'eau et la gestion des ressources hydriques dans le bassin du Nil », qui visait à renforcer la capacité des gouvernements des dix pays du Nil à prendre des décisions éclairées pour une meilleure gestion des ressources en eau;
- b. d'une analyse de diagnostic transfrontalier, conduite à l'échelle du bassin, et d'un plan d'action stratégique pour la protection de l'environnement et la gestion durable du bassin versant de l'Okavango; et
- c. du lancement de la campagne internationale « Sauvons le lac Tchad », laquelle a donné lieu à une table ronde avec la Commission du bassin du lac Tchad lors de la Conférence ministérielle sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique, à un séminaire lors de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm (2009) et à un évènement spécial durant la Journée mondiale de l'alimentation (2009).

Aider les pays d'Afrique à surmonter leurs difficultés commerciales et à investir davantage dans la production et la productivité agricoles

La FAO apporte un appui continu aux pays de la région dans des domaines tels que le commerce et les marchés, les systèmes d'alerte rapide, l'investissement privé, l'accès aux marchés et l'analyse des informations sur ces derniers. Elle a mis en œuvre ou soutenu différents projets visant à trouver rapidement des solutions viables.

Intensifier les échanges d'information sur la production et les activités postérieures à la récolte dans les différentes sous-régions africaines, afin d'assurer une meilleure utilisation des excédents grâce au commerce régional

Le maintien et l'amélioration des systèmes régionaux d'information sur la sécurité alimentaire ont continué de constituer une priorité majeure. Les mesures prises ont notamment visé à améliorer la qualité des estimations de récoltes et des données sur les prix du marché, à favoriser entre toutes les parties prenantes un échange plus rapide et plus systématique des principales informations sur la sécurité alimentaire, et à sensibiliser la population aux grands problèmes récents de sécurité alimentaire. La plateforme CountryStat, un outil innovant pour diffuser les résultats des recensements, a également été adoptée.

Rassembler les résolutions et recommandations de la Conférence dans une déclaration de synthèse qui serait présentée à l'Union africaine et au G8 par le Président de la Conférence, avec l'appui de la FAO et de ses États Membres

Les recommandations et résolutions ont été rassemblées dans une déclaration de synthèse présentée en juin 2008 au Sommet de l'Union africaine à Sharm el Sheikh (Égypte). Les grands enjeux mis en exergue dans la dernière partie du document ont été intégrés à l'engagement de la Commission de l'UA pour le continent africain. Ce dernier a été présenté au Sommet du G8, rencontre à laquelle le Président de l'Union africaine a assisté.

III. SYNTHÈSE DES AUTRES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DURANT L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

Outre les mesures prises en réponse aux recommandations de la vingt-cinquième Conférence régionale pour l'Afrique, présentées ci-dessus, d'autres activités ont été engagées au bénéfice de la région. Elles sont classées ci-dessous par grande catégorie.

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

1. Un atelier régional sur l'importance et les perspectives de l'irrigation informelle a été organisé et son compte rendu publié conjointement avec l'Association régionale pour l'irrigation et le drainage en Afrique de l'Ouest (ARID).
2. Des stratégies ont également été formulées pour réduire au minimum les risques sanitaires de l'utilisation des eaux usées par les agriculteurs pauvres vivant en

- milieu urbain. Elles ont été présentées au Congrès horticole pour toute l'Afrique de Nairobi (Kenya), en septembre 2009.
3. Des formations ont été organisées sur le modèle de culture AquaCrop afin d'aider les États Membres à mieux simuler les rendements atteignables en fonction de l'apport hydrique. Des ateliers sous-régionaux se sont ainsi tenus sur cet outil en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, juillet 2009), en Afrique du Nord (Égypte, octobre 2009) et en Afrique australe (Afrique du Sud, mars 2010).
 4. La FAO a continué de soutenir la formulation de cadres stratégiques nationaux de gestion durable des terres, dans le cadre du partenariat TerrAfrica en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les cadres stratégiques nationaux visent à donner des perspectives politiques et programmatiques claires pour mobiliser des ressources et relancer l'investissement dans la gestion des terres.
 5. Un soutien a été apporté aux activités du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), notamment avec l'élaboration d'un Cadre de gestion durable des terres et des eaux destiné à renforcer les investissements au titre du premier pilier du Programme, en étroite collaboration avec le NEPAD et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).
 6. L'Union africaine a reçu un appui technique et de politique générale dans le cadre du consortium mis en place avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique au titre de l'Initiative de politique foncière adoptée par les chefs d'État au sommet de Syrte (Libye).
 7. La quinzième réunion du Sous-comité d'Afrique orientale et australe de la FAO sur l'harmonisation et la diffusion d'informations sur les sols pour une gestion durable des terres s'est tenue à Wad Madani (Soudan) du 21 au 25 novembre 2009.
 8. L'Association africaine de la science du sol a bénéficié de conseils pratiques ainsi que d'un appui technique pour l'organisation de sa cinquième conférence internationale sur les sols et les nouveaux défis du développement durable en Afrique qui s'est tenue du 22 au 28 novembre 2009 à Yaoundé (Cameroun). En outre, les pays ont reçu des conseils sur l'utilisation des terres et sur la gestion des eaux et des terres dans l'agriculture.
 9. La FAO a participé à l'élaboration d'une politique agricole régionale pour la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC). Cette dernière vise à améliorer le cadre de politique générale et à renforcer les moyens à disposition pour assurer une production alimentaire et agricole durable.
 10. Les régimes fonciers de certains pays d'Afrique centrale ont été passés en revue.
 11. Un soutien technique a été apporté pour la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au changement climatique fondées sur la gestion durable des terres.

Sécurité alimentaire, échanges de connaissances et communication

12. En collaboration avec les Commissions économiques régionales, la FAO a mené une étude sur l'incidence des mesures de politique commerciale prises en 2008 sur le comportement du marché, les prix, l'offre et la sécurité alimentaire.
13. Une étude régionale a été menée en Afrique de l'Ouest en collaboration avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) afin d'évaluer les effets que les interdictions commerciales et les autres mesures prises

- en 2008 par plusieurs pays ont eu sur le comportement des prix et du marché, les incitations à la production et la sécurité alimentaire dans la sous-région.
14. Un atelier régional a été organisé sur le thème « Repenser les politiques et stratégies régionales de sécurité alimentaire après la crise de 2008 ». Des représentants de l'Union africaine, de la SADC, de la CEDEAO, des systèmes régionaux d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) et d'autres partenaires y ont participé. Les travaux ont permis de mettre en exergue des axes prioritaires pour mener en 2010-2011 des études complémentaires sur la situation de la sécurité alimentaire dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.
 15. En collaboration avec le Forum de recherche agricole en Afrique (FARA), la FAO a élaboré des stratégies pour rendre accessibles à tous les résultats de la recherche agricole. Un appui a également été apporté aux réseaux nationaux d'information agricole du Ghana, de la Zambie et du Kenya et des formations ont été organisées dans sept pays de la région dans le cadre de l'initiative sur l'accès au système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA).

Production végétale et protection des plantes

16. Quatorze pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont bénéficié de mesures pour les aider à mieux se préparer aux situations d'urgence et à en atténuer les effets. La FAO s'est en particulier employée à coordonner les activités de surveillance et de suivi. On estime que, dans la seule Tanzanie, cette initiative a permis de protéger quelque 598 000 hectares de cultures vivrières.
17. La FAO héberge les services techniques du Programme africain sur les stocks de pesticides et, à ce titre, elle a apporté un soutien programmatique aux pays. Des projets ont été élaborés pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Les travaux de rédaction de nouvelles directives techniques se sont poursuivis (*Environmental Management Tool Kit* [EMTK] en quatre volumes, inventaire des pesticides, documents sur la prévention de l'accumulation des pesticides et la gestion des conteneurs utilisés pour ces produits).
18. En collaboration avec l'Union européenne, un programme visant à réduire la menace associée aux maladies du manioc a été mis en œuvre dans 5 pays, parallèlement à l'initiative sur le manioc dans les Grands Lacs financée par la Fondation Bill et Melinda Gates. En outre, la FAO exécute aujourd'hui trois projets du PCT relatifs au manioc ainsi que des projets du Fonds fiduciaire visant à renforcer la sécurité alimentaire dans les systèmes de production axés sur cette culture au Malawi, en Zambie et au Mozambique.
19. Le Secrétariat de la Convention internationale de protection des végétaux a plus particulièrement œuvré dans les domaines suivants: formation aux risques phytosanitaires, échange d'informations, renforcement des capacités des experts régionaux, soutien technique aux projets en cours et réseaux d'échange d'informations.
20. La région Afrique est devenue un important bénéficiaire d'aide technique et d'initiatives de renforcement des capacités au titre de la Convention de Rotterdam.

Dans ce cadre, cinq ateliers et consultations ont été organisés au niveau sous-régional et trois au niveau national.

21. Un appui a été apporté au Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Union africaine afin de renforcer les moyens dont il dispose pour élaborer des projets de normes pour l'Afrique et accueillir des consultations annuelles sur les projets de NIMP. De surcroît, les interventions de protection des cultures menées dans la région pourront se fonder à l'avenir sur un document de référence stratégique intitulé « Situational Analysis ».

Alimentation et nutrition

22. Des formations sur la sécurité sanitaire et la valeur nutritionnelle des aliments ont été organisées à l'attention des opérateurs de la filière alimentaire, des écoles et des professionnels du secteur, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de la nutrition.
23. L'Équipe spéciale sur l'alimentation et la nutrition en Afrique et le Réseau régional africain des inspecteurs alimentaires ont été créés.
24. Les consultations interorganismes ont été renforcées en vue d'améliorer la collecte des données, la préparation des tables de composition des aliments et l'analyse de la situation de l'alimentation et de la nutrition, mais également de publier un journal sur l'alimentation et la nutrition en Afrique de l'Ouest.
25. Un site Web régional du Codex Alimentarius a été mis en ligne (www.codexafrica.org). Il fait le lien avec l'ensemble des portails consacrés à la sécurité sanitaire des aliments (FAO, OMS et Codex).
26. Des stratégies régionales ont été formulées pour l'enrichissement des aliments, en partenariat avec l'OMS, GAIN, l'UNICEF et le secteur privé.
27. Un soutien a également été apporté pour l'harmonisation de la législation sur l'alimentation et la nutrition au sein des pays de l'UEMOA.

Pêches et aquaculture

28. L'Organisation de réunions statutaires, à savoir la dix-neuvième session du CEECAF, la sixième session du sous-comité scientifique du CEECAF et de ses trois groupes de travail, la quinzième session du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) ainsi que les sessions de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIOFC) et de son comité scientifique.
29. Une aide a été apportée aux pays pour mettre en œuvre le Code de conduite pour une pêche responsable et promouvoir une gestion durable des pêches (telle que la conçoit par exemple l'Approche écosystémique des pêches).
30. Cette aide est intervenue par le biais des organismes régionaux et sous-régionaux des pêches (CSRP, FCWC, COREP, CPSOOI, CEECAF) et des commissions économiques régionales (CUA, CEDEAO, UEMOA, SADC, CEEAC).
31. Les initiatives engagées par les institutions sous-régionales et régionales pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ont également bénéficié d'un soutien.

32. La FAO a apporté son appui à l'élaboration de guides régionaux sur les ressources marines de l'Atlantique Centre-Est.
33. La FAO a aidé, en qualité de partenaire technique stratégique, la Commission de l'Union africaine à créer un Fonds d'investissement pour une pêche durable en Afrique subsaharienne.
34. Un soutien technique a été apporté au Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique (SPADA).
35. La FAO a fourni un appui aux six pays du Bassin de la Volta pour élaborer un programme visant à introduire et à surveiller des organismes d'élevage améliorés.
36. La FAO s'est efforcée de répondre à plusieurs questions portant sur l'élaboration de stratégies de développement de l'aquaculture, l'évaluation du secteur des pêches ainsi que sur les politiques et plans d'action.
37. Elle a également apporté son soutien à l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO) et à d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre le plan d'action régional pour la gestion de la capacité de pêche.
38. Plusieurs études ont été menées sur la gouvernance halieutique dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, ce qui a notamment permis de déterminer les besoins d'assistance technique en matière de pêches et d'aquaculture.

Forêts

39. Un projet du PCT a été approuvé en faveur de la Commission de l'Union africaine. Il va lui permettre de renforcer les moyens de cinq pays du Sahel et du Sahara qui pourront ainsi préparer, à l'échelle nationale, des plans d'action et des programmes stratégiques dans le cadre de l'initiative pour la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel.
40. Une aide a également été apportée aux pays pour la préparation de leurs rapports d'évaluation des ressources forestières nationales en vue de la publication de *L'évaluation des ressources forestières mondiales 2010*.
41. La seizième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique s'est tenue à Khartoum (Soudan) en février 2008. Pour information, la dix-septième session a été organisée à Brazzaville (République du Congo) en février 2010.
42. En partenariat avec le CIRAD, l'UICN, le WWF, la Fondation IGF et CAMPFIRE, la FAO a élaboré une boîte à outils sur l'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage qui sera utilisée pour des activités de sensibilisation et de formation dans les localités et au niveau national. Un module distinct est consacré aux éléphants. Composé d'un manuel technique bilingue ainsi que d'un livret et d'une vidéo à l'attention des agriculteurs, il a été diffusé dans toute la région et en particulier en Afrique de l'Ouest.
43. La question de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ses effets a été analysée au regard des problématiques forestières, en particulier en Afrique centrale, notamment dans le cadre du mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).
44. Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées pour promouvoir une gestion durable des forêts et de la faune sauvage.
45. Fin 2009, 35 pays d'Afrique subsaharienne étaient partenaires du Mécanisme des programmes forestiers nationaux de la FAO.

46. Des lignes directrices pour la gestion des forêts dans les zones arides ont été diffusées dans les pays.
47. La FAO a donné des conseils et fourni un appui technique pour la mise en œuvre de la politique forestière de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, politique qu'elle avait contribué à élaborer. Le document a été largement diffusé en Afrique de l'Ouest, en anglais et en français. Le « Dialogue sur les forêts pour l'Afrique de l'Ouest » se poursuit. Il a contribué à l'harmonisation des politiques et législations forestières de la sous-région et favorisé l'adoption de méthodes communes pour gérer les zones protégées transfrontières, les forêts et la faune sauvage. Une réunion a été organisée pour faire le point sur la gestion décentralisée des ressources forestières en Afrique de l'Ouest et permettre aux participants d'échanger des expériences réussies dans ce domaine.
48. La publication *Nature & Faune* a continué de diffuser des informations scientifiques et techniques et d'encourager l'échange d'expériences dans des domaines tels que la faune sauvage, la gestion des zones protégées ainsi que l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles africaines.

Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (IFPA)

49. L'IFPA a apporté un soutien à plusieurs pays pour atténuer l'incidence de l'envolée des cours sur les populations les plus touchées et les plus vulnérables. Des projets du PCT destinés à fournir d'urgence des intrants agricoles ont été mis en œuvre dans 35 pays africains pour une valeur de 15,7 millions d'USD, complétés par quatre projets du PCT relevant directement de l'IFPA, d'une valeur de 1,4 million d'USD, destinés à soutenir la mise en œuvre et le suivi de la fourniture d'intrants. À la demande des organes directeurs de la FAO, des évaluations normalisées sont actuellement menées pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires et l'incidence perçue des projets.
50. En outre, 11 projets financés par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (qui représentent au total 12,1 millions d'USD) et cinq projets d'assistance bilatérale du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO) d'une valeur de 13,3 millions d'USD ont été lancés en Afrique dans le cadre de l'IFPA.
51. Une série d'évaluations interorganismes a été lancée dans 15 pays africains afin de préparer des plans d'action pour assurer la sécurité alimentaire et un développement agricole pérenne à moyen et long terme. La FAO a également mené des évaluations rapides dans 22 pays africains, au titre de la Facilité alimentaire de la Communauté européenne. Suite à cela, la Facilité alimentaire a approuvé 16 projets que l'Organisation va mettre en œuvre en Afrique, pour une valeur totale de 166,3 millions USD. À la fin du mois de février 2010, 49 millions USD (29%) avaient été décaissés sur ce montant. Un autre projet de la Facilité alimentaire est en cours de négociation. Il porte sur le Niger.
52. L'IFPA a œuvré avec les gouvernements nationaux pour apporter un soutien ciblé aux petits agriculteurs et aux ménages ruraux touchés par la montée en flèche des prix, qui concernait à la fois les aliments, les semences, les engrais et les autres intrants essentiels. Trente-cinq pays africains participent à l'initiative qui consiste notamment à distribuer à grande échelle des semences, des engrais et des produits d'alimentation animale.

53. Dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire, l'IFPA a lancé des missions exploratoires dans trois pays (Gambie, Mauritanie et Lesotho). Leur objectif était d'élaborer des notes conceptuelles sur des propositions d'investissements susceptibles de produire rapidement des effets et de bénéficier d'un financement du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).
54. L'IFPA travaille également avec les gouvernements du Togo, de la Sierra Leone, du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie pour les aider à préparer leurs programmes d'investissement au titre du PDDAA. Un appui similaire devrait être apporté au Kenya, à l'Éthiopie, au Bénin et au Libéria. La République centrafricaine et la Mauritanie bénéficient d'un soutien pour élaborer leurs accords nationaux du PDDAA. Le Mali devrait profiter de cette assistance dès mai 2010.

Production et santé animales

55. La FAO a fourni une méthodologie d'analyse et des conseils pratiques pour une étude sur le secteur de l'élevage en Afrique centrale. Un document de projet sur la législation zoosanitaire dans la sous-région a également commencé à être rédigé.
56. Des études ont été réalisées sur le secteur de l'élevage dans les 15 États membres de la CEDEAO, et plus particulièrement sur les petites exploitations spécialisées dans la production de lait, de viande et de volailles. Elles ont permis de mieux connaître la situation et les tendances du secteur avant de formuler, dans le cadre de la CEDEAO, une stratégie et un programme d'investissement régionaux.
57. Un projet du PCT a aidé sept pays (Cameroun, République de Djibouti, Kenya, Nigeria, Niger, République centrafricaine et Tchad) à compléter les dossiers d'information requis par l'OIE pour obtenir le statut de pays exempt de peste bovine. Il a également permis d'élaborer une stratégie de surveillance de la peste bovine et de renforcer les moyens dont disposent les laboratoires pour diagnostiquer cette maladie.
58. Un appui à l'élevage a été apporté aux pays de la Communauté du développement de l'Afrique australe, par l'intermédiaire de son Secrétariat, et au COMESA. Des contributions ont également été apportées au secteur à l'appui de la Politique agricole commune de la SADC par l'intermédiaire de sa direction de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles.
59. Les services régionaux du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) ont aidé les pays à renforcer les moyens de leurs laboratoires de diagnostic vétérinaire et à améliorer les systèmes nationaux et régionaux d'épidémiologie-surveillance des maladies animales transfrontières. Un soutien technique a également été donné en matière d'épidémiologie, pour les questions socioéconomiques et pour la coordination de la lutte contre l'IAHP et les autres maladies animales transfrontières. Les pays ont bénéficié d'une aide pour prendre des mesures à court et moyen terme afin de détecter plus rapidement l'introduction de l'IAHP sur leur territoire et d'endiguer la propagation du virus. Pour mettre en œuvre ces activités au niveau des pays et dans la région, les services du Centre ont collaboré avec l'UA-BIRA, l'OMS, les organisations économiques régionales, l'ILRI, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) ainsi que différentes universités et ONG.

60. Ils ont commandé des études, organisé des ateliers et mené d'autres consultations qui ont permis de mieux comprendre le secteur de la volaille et aidé à harmoniser la législation pour renforcer sa capacité de production.

Parité hommes-femmes et développement

61. Grâce au soutien présent et passé de la FAO, de plus en plus de pays collectent et diffusent des données statistiques agricoles portant sur les individus composant les ménages. Ces données illustrent les relations socio-économiques entre les agriculteurs et agricultrices qui exercent leur activité de manière semi-indépendante au sein d'une même exploitation. Elles sont utilisées pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes de développement agricole mieux adaptés aux préoccupations et aux besoins des femmes, de sorte à parvenir, au niveau national, à la sécurité alimentaire et à un développement agricole durable, conformément au PDDAA.
62. Une boîte à outils a été élaborée sur la base des expériences passées pour faciliter la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe dans le cadre du cycle 2010 du recensement mondial de l'agriculture (2006-2015). Par la suite, les travaux statistiques menés par la FAO en Afrique sur la parité hommes-femmes s'emploieront davantage à assurer une utilisation efficaces des données ventilées par sexe. Des activités pilotes ont à ce titre déjà débuté au Mali et au Sénégal.